



## OMS : convention de lutte contre le tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 26 mai 2003

L'AFP, le Figaro, Libération France Soir et Métro signalent que 192 Etats membres de l'OMS ont adopté hier la convention internationale de lutte contre le tabac.

L'AFP qui indique qu'il s'agit du premier traité international dans le domaine de la santé publique, précise que ce texte ouvert à la signature et à la ratification des Etats entrera en vigueur après la 40ème ratification ce qui devrait prendre plusieurs années . L'agence rapporte que les pays signataires s'engagent à mentionner clairement les dangers du tabac sur les paquets de cigarettes, à en interdire la vente aux mineurs et à lutter contre la contrebande. De même ils s'engagent à mieux protéger la population de la fumée du tabac dans les lieux publics et au travail ainsi qu'à traiter la dépendance à l'égard du tabac. Par ailleurs la convention encourage la taxation du tabac pour faire monter les prix et bannit les mentions fallacieuses (« ultra légères, « à faible teneur en goudrons ») sur les cigarettes. Notant que le point « le plus âprement discuté avait été l'interdiction de la publicité », l'agence observe que la Convention retient pour principe l'interdiction totale, avec possibilité de la restreindre pour les pays qui en raison de leur constitution ne peuvent l'interdire. Elle souligne aussi que « la responsabilité des industriels du tabac dans la dégradation de la santé des fumeurs a donné lieu à un compromis » car si le traité affirme qu'il s'agit d'un « aspect important de la lutte antitabac » il laisse à chaque pays le soin de « prendre au besoin » des mesures. L'agence de presse qui rappelle que lors des négociations l'OMS s'était heurtée à de fortes résistances des cigarettiers et avait dénoncé leurs « coups bas » relève que jusqu'à la dernière minute les Etats Unis, le Japon et l'Allemagne ont maintenu des réserves sur le texte. Soulignant que l'objectif de la convention est de faire diminuer la mortalité due au tabagisme, l'AFP note que selon l'OMS si rien n'est fait pour freiner le tabagisme le nombre de morts par an pourrait doubler d'ici 2020.

D'après le Figaro, qui consacre une pleine page à cette convention, cette adoption a été qualifiée hier de « moment historique » par les représentants de très nombreuses nations à l'exception de quelques très rares pays soucieux des conséquences économiques d'un tel texte » ; la plupart des Etats étant « reconnaissants à l'OMS d'avoir pris une telle initiative ». Le journal rappelle que l'adoption de cette convention a été « arrachée au prix d'un combat acharné mené pendant plus de trois ans par la direction de l'OMS et de nombreuses ONG contre certains pays et contre l'industrie du tabac qui a remué ciel et terre pour torpiller l'entreprise ». Indiquant que « les objectifs de la convention sont de protéger les générations futures des effets du tabac », le quotidien développe les principales mesures pour noter que le texte s'appliquera seulement en partie à certains pays qui l'ont demandé et que pour d'autres pays, dont l'économie repose sur la culture du tabac (République Dominicaine et Cuba) « le texte paraît difficilement applicable ». Ainsi le représentant de la République Dominicaine a-t-il déclaré qu'il ne ratifierait pas dans la mesure où, selon le journal, la reconversion des cultures n'est pas évidente à mettre en place. Et parce que les pays riches n'ont pas voulu créer un organisme pour aider à financer . Le quotidien qui revient sur les réticences de l'Allemagne face à l'interdiction de la publicité avec l'argument que la presse en tire ses principales ressources, fait également état de l'opposition de certains Etats sur l'article engageant la responsabilité des cigarettiers en matière de santé au motif que chez eux le tabac est un monopole d'Etat. En conclusion Martine Pérez juge que si la convention « n'a pas de valeur juridique coercitive » elle a toutefois « une forte valeur symbolique ».

« L'OMS tire sur la cigarette » titre Libération qui note que le texte a été adopté hier « par acclamation » après « d'intenses négociations ». Le journal estime que « pour ambitieuse » que soit cette convention « sa mise en oeuvre est soumise en pratique au bon vouloir des Etats » et que sa faiblesse est de ne prévoir « aucun mécanisme de répression

ni de sanction en cas de violation » de dispositions que les Etats devront intégrer dans leur droit national et « faire appliquer comme ils l'entendent ». Pourtant rassure le quotidien en dépit de ce sérieux bémol certains pays semblent prêts à jouer le jeu , ainsi les Quinze, malgré une Allemagne « très en recul », mais aussi l'Inde, et même la Zambie, en dépit d'une culture du tabac qui représente 30 % de son revenu national brut. Notant qu' « après avoir beaucoup traîné les pieds » les Américains « ont fini par accepter l'interdiction totale de la publicité » mais « dans le respect de la constitution de chaque Etat », Pierre Hazan souligne qu'en échange ils ont obtenu le renforcement de la lutte contre la contrebande avec un système de traçabilité pour les cigarettes.

France Soir qui dans sa rubrique décryptage explique les raisons de la mise en place de cette convention indique notamment que « tous les pays signataires devront financer des programmes nationaux de lutte antitabac » et qu' « un soutien sera apporté aux pays les plus pauvres pour mettre en place ces campagnes et trouver des alternatives rentables à la culture du tabac ».